

TRANSPORT HABITAT
SÉCURITÉ SERVICE
MOBILITÉ PARTICIP
RESPECT INCLUSIO
SANTÉ VIE CULTU
LOISIRS INFORM
HABITAT ACCESS
SOUTIEN À DOMI
INCLUSION ACTIVI
COMMUNICATION V
INTERGÉNÉRATION
PARTICIPATION AID



MADA

Politique EN FAVEUR DES PERSONNES ÂÎNÉES

TRANSPORT HABITAT SÉCURITÉ

SERVICE MOBILITÉ PARTICIPATION

C'est avec fierté que nous vous présentons notre Politique en faveur des personnes âgées, qui reflète notre vision d'une ville inclusive, où les aînés ont un rôle actif à jouer et sont valorisés pour leur expérience et leur contribution à la communauté.

En tant que ville, nous avons un rôle crucial à jouer dans l'offre de services et d'infrastructures qui favorisent la qualité de vie de tous les citoyens, peu importe leur âge ou leur condition physique.

Que l'on parle d'espaces verts et de parcs, de participation sociale, de transport, d'accès aux loisirs et à la culture ou de logements accessibles, nous avons à cœur d'offrir aux Assomptionnistes un milieu de vie stimulant qui optimise les possibilités de vieillissement actif.

Cette politique se veut donc un guide pour orienter nos actions au cours des prochaines années de manière à mieux répondre aux besoins des aînés d'aujourd'hui et de demain.

SÉBASTIEN NADEAU
Maire



C'est avec grand plaisir que nous nous sommes engagés, mes collègues du conseil municipal et moi, à entreprendre une démarche pour le mieux-être de nos personnes âgées.

En 2021, nous avons débuté concrètement notre démarche en mettant sur pied un comité de pilotage auquel ont été conviés citoyens, représentants d'organismes du milieu, et autres partenaires œuvrant auprès des personnes âgées.

Je tiens à exprimer toute notre reconnaissance à ces gens qui ont porté cette démarche avec engagement, rigueur et enthousiasme. Cette politique est le résultat de nombreuses étapes de travail : consultations, sondage, collecte de données, échanges et réflexions. Votre contribution à chacune des étapes a fait toute la différence.

Nous sommes persuadés que cette démarche favorisera l'épanouissement de nos aînés et qu'elle permettra que ces derniers soient pris en compte dans l'ensemble des décisions municipales.

Ensemble, continuons de faire valoir la place des aînés au cœur de notre belle ville.

NICOLE MARTEL

Conseillère municipale et présidente du comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés



POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂNÉES

VILLE DE L'ASSOMPTION

PRÉAMBULE

Les personnes âgées, de façon particulière, ont besoin d'un cadre de vie favorable et porteur qui compense les transformations physiques et sociales associées au vieillissement. Les aînés peuvent encore produire des biens, fournir des services, occuper des emplois, participer aux activités culturelles et sociales et, finalement, jouir d'une qualité de vie qui profite à tous.

Tout en représentant les valeurs associées aux traditions des générations antérieures, ils demeurent de véritables passeurs culturels et identitaires et de fiers contributeurs au bien-être de la collectivité.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), initiée par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les municipalités sont invitées à innover dans l'offre de leurs services et l'adaptation de leurs infrastructures en tenant compte des besoins des aînés.

La Ville de L'Assomption s'est lancée dans la démarche en 2021 en procédant à la création d'un comité de pilotage MADA, duquel émanent aujourd'hui la toute première politique en faveur des personnes âgées et le plan d'action qui y est associé.

Selon les données de l'Institut de la statistique, le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde. Au

cours des 20 prochaines années, toutes les régions de la province, les grandes villes comme les municipalités rurales, connaîtront une hausse du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus. Les municipalités et les MRC sont ainsi directement touchées par le vieillissement démographique et demeurent le niveau de gouvernement le plus près des citoyennes et des citoyens et le plus apte à intervenir pour créer et pour maintenir un milieu de vie favorable aux personnes âgées (gouvernement du Québec, 2019).

La Ville de L'Assomption n'échappe pas au phénomène du vieillissement de sa population. C'est pour mieux répondre aux besoins des aînés qu'elle a entrepris la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).



1.

QU'EST-CE QU'UNE MADA ?

Une Municipalité amie des aînés (MADA) est une municipalité qui s'engage à encourager le vieillissement actif des aînés au sein de leur communauté. Par l'adaptation des politiques, des services et des infrastructures, les municipalités peuvent créer des environnements agréables, sécuritaires et accueillants qui favorisent l'inclusion sociale et la participation des aînés à l'enrichissement de la collectivité.

Objectifs de la démarche MADA

La démarche MADA permet de développer une culture d'inclusion sociale, peu importe l'âge ou les capacités des personnes visées. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux doivent être conçus pour soutenir les aînés et les aider à vieillir en restant actifs.

Une MADA est une municipalité qui :

- met un frein à l'âgisme;
- sait adapter ses politiques, ses services et ses structures;
- agit de façon globale et intégrée;
- favorise la participation des aînés;
- s'appuie sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

La MADA permet d'offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif afin que l'ensemble des personnes âgées, peu importe leurs conditions, puisse pleinement contribuer à la vie familiale et communautaire.

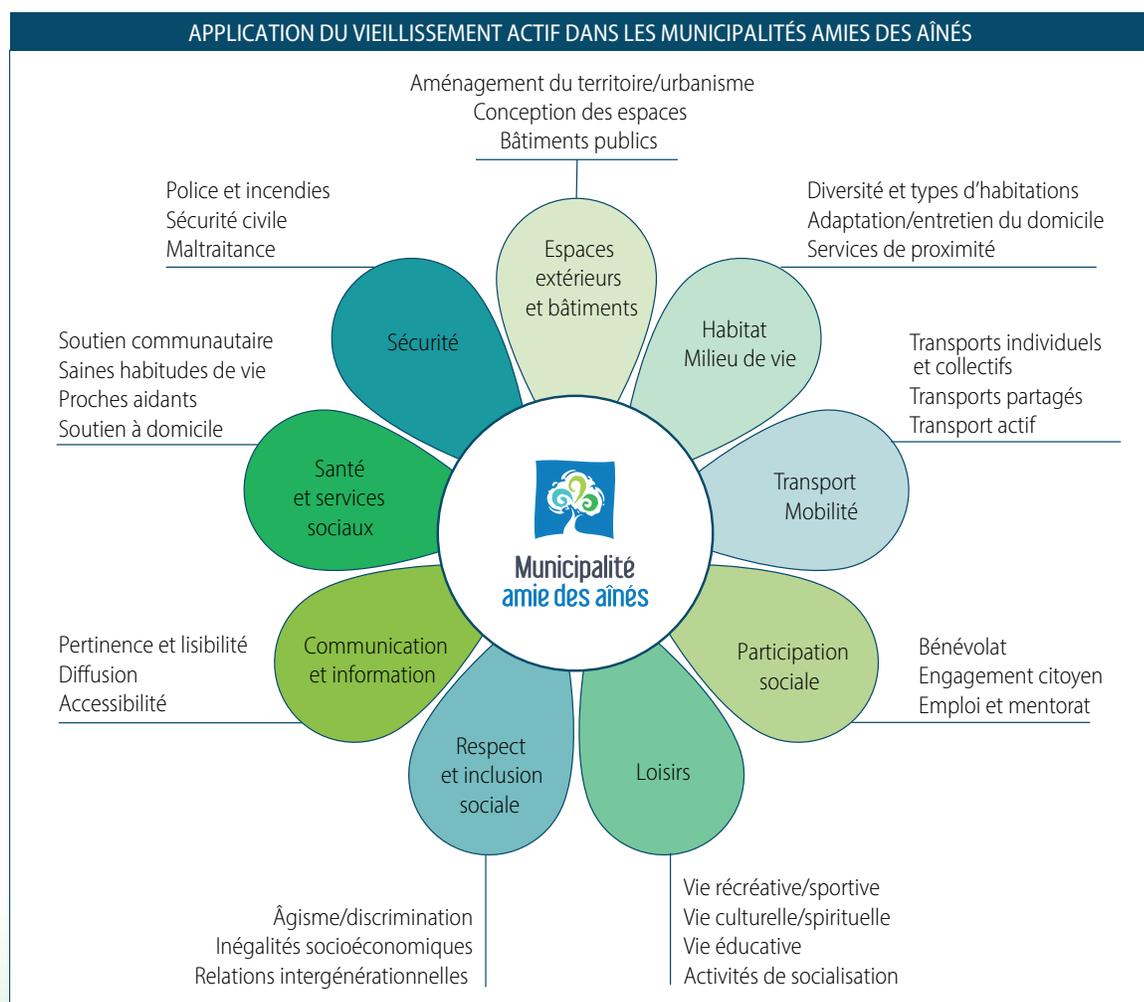
Principes du vieillissement actif

Le concept de vieillissement actif préconisé par l'OMS et par le gouvernement du Québec fait référence au processus visant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse. Les trois piliers que sont la participation, la santé et la sécurité trouvent leur expression dans neuf (9) champs d'action permettant aux personnes âgées de fonctionner dans la vie de tous les jours, de demeurer en contact avec un réseau de relations et de participer à des activités selon leurs préférences et leurs capacités (OMS, 2002).



Champs d'action

Viellir tout en demeurant actif, c'est non seulement promouvoir l'adoption d'un mode de vie actif, mais c'est aussi favoriser l'émergence d'environnements qui incitent à l'inclusion sociale des aînés. Pour ce faire, la démarche MADA intervient dans neuf (9) champs d'action représentés par les pétales de la marguerite.



Les attentes des aînés

Le « penser et agir aînés » se traduit par un souci particulier lors de toutes les prises de décisions afin de favoriser l'inclusion de ces derniers.

Ils désirent exercer pleinement leur rôle dans la société. Ils souhaitent être davantage reconnus, tout en pouvant compter sur un soutien complémentaire adapté à leurs besoins.

D'une façon plus concrète, les aînés veulent :

- demeurer actifs dans leur milieu;
- être écoutés et participer aux décisions qui les touchent;
- être informés adéquatement sur les services, les ressources et les programmes mis à leur disposition;
- demeurer chez eux le plus longtemps possible;
- évoluer dans un milieu de vie sécuritaire;
- conserver leur autonomie.

Ce sera donc à l'organisation municipale de veiller à répondre à ces attentes, en fonction de ses compétences et de ses responsabilités. Elle insufflera le « penser et agir aînés » auprès de l'ensemble des services municipaux et des autres paliers gouvernementaux au besoin.



Une responsabilité partagée

L'élaboration et la mise en place de la politique en faveur des personnes aînées de la Ville de L'Assomption requièrent un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la municipalité, du milieu et des aînés.

Elle interpelle, entre autres, les élus de la municipalité. Ces derniers portent la responsabilité d'être à l'écoute des aînés, de faire valoir leurs intérêts et d'administrer leurs contributions. Elle sollicite aussi les employés municipaux des divers services, à qui il revient de mettre en œuvre des actions approuvées par les autorités politiques.

La politique sollicite également la participation des organismes communautaires, des institutions et du milieu des affaires, lesquels rejoignent tous les aînés dans leurs activités. En raison de leur mission, ils possèdent les ressources et l'expertise nécessaires pour mettre en place des stratégies d'amélioration de la vie des aînés, en concertation et en partenariat avec d'autres acteurs du milieu.

2.

LA DÉMARCHE

Comité de pilotage

Dans le but de conseiller la Ville de L'Assomption dans l'élaboration de sa première politique en faveur des personnes âgées, un comité de pilotage a été formé. Ses membres sont des personnes s'intéressant aux réalités vécues, issues de divers horizons et occupant différentes fonctions au sein de la communauté : élus, employés municipaux, personnel du réseau de la santé, représentants de groupes communautaires et citoyens.

Son rôle consiste à guider et à orienter chacune des étapes menant à l'élaboration de la politique en faveur des personnes âgées. Le comité s'est réuni à une dizaine de reprises pour élaborer une politique qui représente bien le milieu.

Voici la liste des personnes ayant contribué directement à ce comité :

Madame Nathalie Ayotte,
présidente de la Commission qualité
de vie et conseillère municipale,
Ville de L'Assomption

Monsieur Alain Benoît,
agent sociocommunautaire,
Service de police L'Assomption/
Saint-Sulpice

Madame Fanny Bertrand-Giroux,
cheffe de division loisirs,
culture et tourisme,
Ville de L'Assomption

Madame Pauline Deschênes,
Fadoq Vacluse

Monsieur Yvon Desrochers,
organisateur communautaire,
CISSS de Lanaudière

Monsieur Jean-Charles Drapeau,
directeur du Service de la qualité de vie,
Ville de L'Assomption

Madame Suzanne Haas,
Fadoq de L'Assomption

Madame Catherine Le Beau,
coordonnatrice culture
et communautaire,
Ville de L'Assomption

Madame Marie-Claire A. Léveillé,
Maison La Trace

Madame Brigitte Martel,
Fadoq de L'Assomption

Madame Nicole Martel,
présidente du comité de pilotage MADA
et conseillère municipale,
Ville de L'Assomption

Madame Christine Paris,
représentante des citoyens

Madame Lyne Plante,
directrice générale,
Aux jardins de la rivière

Monsieur Jean Raynault,
Services Amitiés L'Assomption

Madame France Rivest,
Espace Muni

Madame Josée Robillard,
directrice générale,
Résidences du Méandre

Madame Isabelle Champagne,
consultante en élaboration de
politiques municipales

Afin de réaliser la démarche, le comité de pilotage a tenu huit (8) rencontres entre septembre 2021 et février 2023. Il a souscrit au diagnostic en collaborant à la réalisation d'un questionnaire à l'intention des aînés de 55 ans et plus et sondé 470 d'entre eux.

Le comité a également pris part à la réalisation du profil sociodémographique ainsi qu'à l'inventaire des ressources du milieu. Les informations recueillies ont servi à la rédaction du document *Diagnostic de la dynamique des aînés assumptionnistes*.

Des entrevues ont été menées auprès de différents représentants municipaux dans le but d'obtenir leur point de vue sur la situation des aînés de leur municipalité et de recueillir leurs suggestions quant aux actions à prioriser pour améliorer la qualité de vie de ces derniers.

Un groupe de discussion composé d'aînés de 70 ans et plus a également été consulté afin de s'assurer de rejoindre l'ensemble des groupes d'âge de la clientèle aînée.



Le comité de pilotage a également proposé au conseil municipal la tenue d'une consultation communautaire, organisée le 29 octobre 2022, activité à laquelle plus de 60 aînés se sont inscrits. Lors de cet événement, les membres du comité ont agi à titre d'animateur(trice) ainsi que secrétaire d'atelier. Un rapport a été réalisé. C'est sur ce dernier que reposent les orientations et les objectifs du plan d'action. Ce document a été déposé à la commission de la qualité de vie en décembre 2022.

Le plan d'action a été réalisé de concert avec les employés municipaux à partir des informations récoltées durant la démarche. Le comité de pilotage s'est assuré que ledit plan représente bien les recommandations et les priorités des aînés qui leur ont été mentionnées tout au long de la démarche.

La politique en faveur des personnes aînées ainsi que le plan d'action ont été adoptés par le conseil municipal en mars 2023.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

Le vieillissement de la population représente un énorme défi pour l'ensemble des municipalités du Québec et la Ville de L'Assomption n'y fait pas exception.

C'est pourquoi, en 2021, L'Assomption a entamé une démarche concrète pour prendre soin de ses aînés en adhérant au programme Municipalité amie des aînés.

Notre vision

Par son souhait de réaliser la démarche Municipalité amie des aînés, la Ville souhaite offrir un milieu accueillant, convivial et accessible, où les conditions sont réunies pour permettre à chacun de se réaliser pleinement à toutes les étapes de la vie, où chaque aîné trouve sa place.

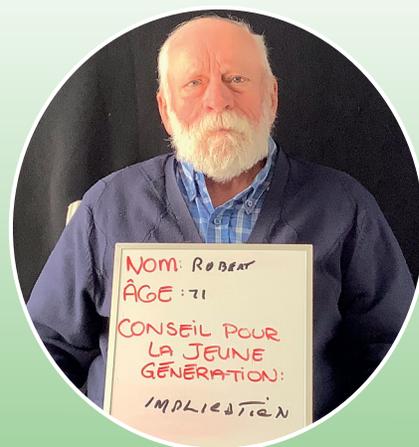
Un endroit de vie où les aînés vieillissent activement.

Cette démarche entreprise par la Ville de L'Assomption vise à permettre le plein épanouissement des aînés dans toutes les sphères de leur vie, en favorisant leur intégration dans la communauté et en tenant compte de leurs attentes ainsi que de leurs besoins afin d'enrichir leur qualité de vie. Cette dernière vise l'amélioration constante et valorise l'engagement de la collectivité envers ses aînés et l'engagement de ces derniers envers la communauté. Elle a comme finalité la réalisation d'une politique en faveur des personnes âgées et d'un plan d'action.

Cet outil devient la référence indispensable dont se dote la Ville de

L'Assomption pour affirmer sa volonté politique d'agir pour les aînés, et ce, en tenant compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. La politique en faveur des personnes âgées a pour but d'orienter les élus, l'administration municipale et leurs partenaires dans les décisions qu'ils prennent pour améliorer la qualité de vie et l'environnement des familles et des aînés qui y résident.

Elle définit ainsi les interventions de l'administration municipale et appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et s'inscrit dans une perspective de développement du sentiment d'appartenance.



Notre engagement

Nous souhaitons agir en collaboration avec les organismes et les institutions qui viennent en aide aux aînés de façon à partager une vision globale et intégrer des préoccupations qui les concernent, et ce, dans des principes de respect, d'inclusivité, d'égalité, de dignité, d'équité et de solidarité. L'organisation municipale, en fonction de ses compétences, de ses responsabilités et au mieux de ses capacités, s'assurera de veiller à répondre aux attentes des aînés. Elle insufflera le « penser et agir aînés » auprès de l'ensemble des services municipaux.



Les atouts

Sise dans la partie sud de la région de Lanaudière, aux abords de la rivière L'Assomption, l'agglomération fut fondée en 1717 et en 1724 on lui donna le nom de Saint-Pierre-du-Portage. La nouvelle Ville de L'Assomption, issue du regroupement de la Ville et de la Paroisse, date de 1992. Le 1^{er} juillet 2000, le territoire de la Ville de L'Assomption s'est agrandi à la suite de la fusion avec la paroisse voisine de Saint-Gérard-Majella.

Comptant aujourd'hui 23 795 habitants (2022), L'Assomption charme ceux qui la visitent et comble ceux qui y vivent. Seconde ville en importance dans la MRC du même nom, elle est avantageusement située à proximité des grands axes routiers et de la région montréalaise. Ville de culture et de patrimoine,

elle se distingue par son décor champêtre et par la qualité de vie exceptionnelle qu'elle offre à ses citoyens.

Fière d'un patrimoine riche et vivant, d'une vie culturelle foisonnante et d'une agriculture florissante et abondante, tournée vers l'avenir notre municipalité dispose d'atouts de choix pour tout aîné souhaitant vivre pleinement une vie active de préretraité ou de retraité. On y retrouve également plusieurs types de services de proximité, un théâtre, cinq écoles primaires, deux écoles secondaires publiques ainsi qu'un collège privé situé au cœur du noyau villageois, le Collège de l'Assomption. La Ville possède également sur son territoire un cégep régional ainsi que plusieurs résidences pour aînés.

Les industries de la fabrication, du commerce au détail, des services d'enseignement et de soins de santé représentent les catégories comportant les plus hauts taux d'employabilité. Le nombre d'entreprises sur le territoire en 2019 était de 682. Ces dernières se retrouvent majoritairement dans les secteurs d'activité suivants : construction (185), commerces au détail (69), soins de santé et assistance sociale (53), services professionnels, scientifiques et techniques ainsi qu'agriculture, foresterie, pêche et chasse (39).

À l'instar de celles de nombreuses autres villes du Québec, la population assumptionniste est vieillissante. Les projections démographiques établies indiquent qu'en 2031, les personnes de 55 ans et plus représenteront 31,8 % (8 705 citoyens) de la population totale, alors que celles âgées de 65 ans et plus compteront pour 21,6 %.

La population de la Ville de L'Assomption représente 18 % de la population de la MRC de L'Assomption. Elle a connu une croissance deux fois plus importante que la MRC au cours des dernières années.

Les valeurs

Les valeurs suivantes guideront les choix et les actions découlant de la politique :

Le respect

Les citoyens de L'Assomption méritent d'être traités avec respect et diligence. Ainsi, la municipalité doit suivre l'évolution constante des réalités de chacun afin d'agir, en toutes circonstances, avec respect et empathie auprès des aînés afin qu'ils poursuivent leur parcours de vie en toute dignité.



La reconnaissance

La Ville de L'Assomption reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté, car ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement. Reconnaître, c'est également accepter la différence et s'assurer que l'âgisme ne fait pas partie de nos comportements.

La mixité des générations et des individus, de provenance et de conditions différentes, sont indissociables de l'objectif poursuivi, celui de faire en sorte que L'Assomption s'établisse comme milieu de vie intergénérationnel où il est facile de s'intégrer et d'occuper une place significative.



Accessibilité inclusive

Afin que les personnes âgées soient valorisées et reconnues comme des personnes à part entière, ils doivent pouvoir accéder à tous les services rendus sur le territoire municipal, et ce, selon leur capacité. Que ce soit l'accessibilité universelle aux lieux et aux espaces publics, à l'habitation, à l'alimentation, aux loisirs, aux activités culturelles, à de l'information de qualité ou à des services en maintien à domicile, tout citoyen assomptionniste doit y avoir droit, peu importe son âge, sa condition sociale ou familiale.

La Ville de L'Assomption prône la réalisation d'environnements sans obstacle, tels des bâtiments, des lieux, des équipements ou des objets favorisant un milieu de vie facilitant la liberté et la sécurité de l'ensemble des citoyens. En privilégiant l'autonomie, la Ville permet d'offrir la possibilité à chacun de participer à la vie collective et de vieillir dans la dignité.

L'engagement et l'entraide

Assumer notre responsabilité collective envers les aînés et favoriser leur implication au sein de la vie sociale et communautaire de la Ville de L'Assomption, tel est notre rôle et celui-ci nous est dicté par les valeurs d'intégrité, d'honnêteté, de rigueur et de justice.

Par l'engagement et l'entraide, la Ville souhaite construire une communauté qui valorise le soutien mutuel, la solidarité et la cohésion entre les gens de tous âges. Nos actions s'inscrivent dans un projet collectif où la contribution de chacun devient une richesse pour la communauté. Par l'engagement et l'entraide, la Ville de L'Assomption consolide le tissu social et contribue au mieux-être des personnes.

C'est faire en sorte que nos actions s'inscrivent dans un projet collectif où la contribution de chacun devient une richesse pour la communauté.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

En se dotant d'une politique en faveur des personnes âgées, la Ville s'engage à placer les personnes âgées au cœur de ses priorités et à assumer le leadership des actions permettant l'amélioration de leur qualité de vie. Cette démarche, visant avant tout la mobilisation et la collaboration de toute la population, concrétise la vision d'une ville pour tous les âges. Ainsi, elle encourage les initiatives visant à permettre aux personnes âgées de vieillir tout en restant actives dans leur communauté.

Ces principes généraux visent à appuyer et orienter notre démarche ainsi que nos interventions.

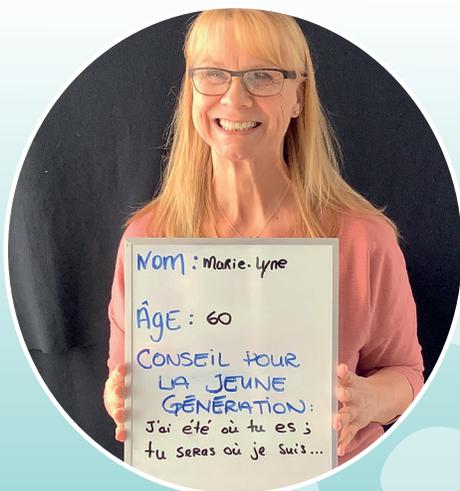
La Ville de L'Assomption a choisi, à la suite de différentes consultations et à l'analyse des résultats obtenus lors des différents sondages, cinq (5) principes directeurs qui découlent directement des besoins des aînés. Ce sont ces derniers qui éclairent et guident les intervenants municipaux dans leurs décisions et leurs actions.

La participation et le sentiment d'appartenance

La Ville reconnaît l'importance de maintenir et de préserver le sentiment d'appartenance des aînés à leur communauté en développant un milieu de vie accessible, sécuritaire et inclusif favorable à l'épanouissement des personnes âgées, et ce, dans le but de favoriser leur participation sociale.

En créant un milieu de vie universellement accessible, des espaces extérieurs aux infrastructures en passant par les modes de transport, les commerces et les services, elle contribue au développement et au maintien du sentiment d'appartenance, de la fierté et de la participation à la vie citoyenne. Ces derniers sont vus comme des éléments essentiels au vieillissement actif.

En mettant en place un environnement et des conditions permettant aux aînés de demeurer actifs, elle facilite leur apport au développement de leur communauté.



Faciliter l'accès à l'information

La Ville reconnaît que la circulation de l'information est vue comme un élément central pour le déploiement de la démarche MADA et de son appropriation par la population. Le déploiement de stratégies, de moyens et de multiples plateformes de communication doit joindre toutes les générations. Concevoir des outils communicationnels adaptés à la réalité des aînés permet de soutenir la participation active dans la communauté.

L'intergénérationnel

La Ville voit la démarche MADA comme une opportunité de rassembler des personnes de tous les âges et de favoriser l'instauration de lieux ou d'occasions de rencontres entre les générations.

Agir ensemble

La Ville reconnaît que les aînés ont des réalités fortes différentes selon le groupe d'âge auquel ils appartiennent. Elle choisit de valoriser la complémentarité des interventions des services municipaux et des organismes du milieu. Elle reconnaît que l'ampleur des interventions auprès des aînés dépasse les seules compétences municipales et que plusieurs acteurs agissant ensemble créent un effet que chacun d'entre eux n'aurait pas pu obtenir en agissant isolément. Elle vise donc à rassembler tous les acteurs du milieu dans des actions communes pour le mieux-être des aînés.

Reconnaître la diversité des personnes aînées

La Ville reconnaît et considère la divergence des besoins et des préoccupations des aînés et comprend leurs différences quant à leur condition de vie, leur état de santé, leur situation économique et leur âge.

Ces principes sont fondamentaux pour respecter les conclusions des consultations qui ont mené à la conception de la présente politique et de son plan d'action.



5.

PERSONNE ÂÎNÉE : CITOYEN À PART ENTIÈRE

Aujourd'hui, les aînés forment une mosaïque humaine complexe et variée où chaque parcours de vie est unique. La reconnaissance formelle de cette diversité et une juste compréhension de la réalité vécue par les aînés constituent des conditions essentielles pour être en mesure de proposer des actions.



Reconnaissant clairement leur place déterminante au sein de la communauté, la Ville de L'Assomption tient compte de cette clientèle, de ses conditions de vie, de ses intérêts et de ses aspirations, et ce, de manière plus spécifique.

Les personnes aînées sont des membres à part entière de la communauté. Elles y apportent leur contribution et leur dynamisme, à leur manière et selon leurs possibilités. Elles ont acquis une expérience de vie et un savoir qui leur permettent de souscrire à l'enrichissement de leurs proches et de la collectivité.

Les personnes aînées ont besoin d'un cadre de vie favorable et porteur qui compense les différentes transformations associées au vieillissement. Valoriser leur potentiel et favoriser leur participation demeure la première condition leur permettant de jouer pleinement leur rôle de citoyen au sein de la communauté, particulièrement lorsqu'elles ont quitté le milieu du travail.

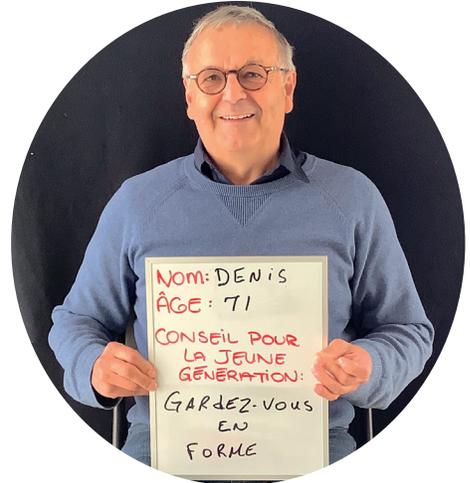
La participation citoyenne et l'engagement social chez les personnes aînées prennent alors toute leur importance dans la société.

Dans le cadre de sa politique, la Ville de L'Assomption a considéré les besoins de toute personne vieillissante, peu importe l'âge, en tenant compte des étapes du vieillissement, et ce, à partir de 60 ans.

6

LE PLAN D'ACTION

Cet outil devient la référence indispensable dont se dote la Ville de L'Assomption pour affirmer sa volonté politique d'agir pour les aînés, tout en tenant compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. La politique en faveur des personnes âgées définit ainsi les interventions de l'administration municipale, appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs et s'inscrit dans une perspective de développement du sentiment d'appartenance.



La politique et le plan d'action s'articulent autour des thèmes suivants :

- Habitat et milieu de vie
- Loisirs
- Transport et mobilité
- Espaces extérieurs et bâtiments
- Communication et information
- Participation sociale
- Respect et inclusion sociale
- Santé et services sociaux
- Sécurité

Les enjeux

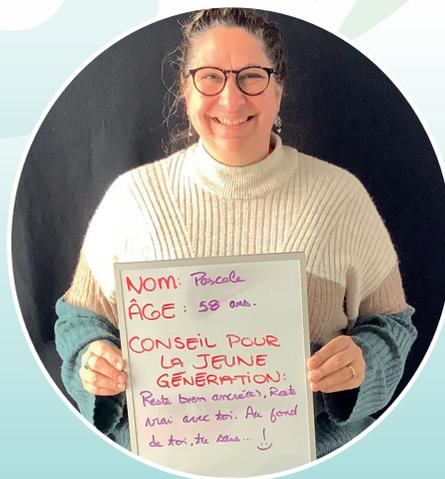
À la lumière des informations recueillies au cours de la démarche, l'administration municipale a cadré sa politique en faveur des personnes âgées et souhaite renforcer la satisfaction des aînés à l'égard de la qualité de vie assumptionniste en tablant sur les enjeux suivants :

- L'intégration d'une vision d'accessibilité universelle dans l'implantation de services et l'aménagement urbain;
- Une vie sociale satisfaisante;
- L'accès à un lieu d'échange;
- L'aménagement de locaux et de lieux de détente accessibles et adaptés;
- Le maintien d'une mixité de moyens de promotion et de communication répondant aux besoins des aînés (entre autres en matière de sécurité);
- L'intégration d'activités favorisant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie.

Ainsi que :

- Intégrer le « penser et agir aînés » dans la culture de l'organisation municipale;
- Favoriser la communication permanente entre les employés afin d'explorer de nouvelles avenues pour mieux desservir les aînés;
- S'assurer que le personnel ait une meilleure connaissance du vieillissement et des besoins de la clientèle aînée afin de développer des lieux et des environnements qui favorisent une belle qualité de vie et une meilleure santé globale des aînés;
- Soutenir la collaboration avec les organismes et les institutions afin de maintenir la qualité des services destinés aux aînés;
- Garantir une vigie afin d'offrir un soutien adéquat aux aînés en ce qui a trait au logement abordable, aux services municipaux et au transport collectif;
- Demeurer proactifs face au vieillissement de la population.

La Ville de L'Assomption s'engage, dans le respect de ses compétences, à mettre en application un plan d'action qui encadrera ses interventions auprès des aînés. Il a été conçu en fonction de quatre (4) grandes orientations.



Les orientations

À la suite de la consultation citoyenne et à l'analyse des résultats obtenus lors des différents sondages et groupes de discussion, la Ville de L'Assomption a établi quatre (4) grandes orientations qui découlent directement des besoins des aînés d'aujourd'hui :

Orientation 1.

PARTICIPATION ET MODE DE VIE ACTIF

Participer à la vie sociale de son milieu permet de maintenir des liens chez les citoyens et de dynamiser son milieu. L'offre d'activités sociales est le vecteur principal de cette participation. Favoriser l'accessibilité est le tremplin de la participation et de l'autonomie des aînés. Elle permet de favoriser leur participation à la communauté.

Cette orientation fait place aux objectifs suivants :

- 1.1. Faciliter l'accessibilité des groupes de personnes âgées aux plateaux d'activités;
- 1.2. Soutenir les initiatives du milieu dans le développement d'activités culturelles, de loisir et populaires;
- 1.3. Bonifier l'offre d'activités de loisir dans la municipalité;
- 1.4. Offrir des infrastructures et des lieux de loisir sécuritaires et répondant aux besoins des aînés.

Orientation 2.

TRANSPORT ET MOBILITÉ

L'indépendance, l'autonomie et la qualité de vie des aînés passent, entre autres, par leur capacité à se déplacer sur le territoire. Ainsi, l'accessibilité physique et économique des transports est primordiale.

Cette intention se manifeste à travers les objectifs suivants :

- 2.1 Encourager une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers des pistes cyclables (marche, vélo, aide à la mobilité motorisée);
- 2.2 Favoriser l'accessibilité aux trottoirs par un entretien adéquat (déneigement et déglacage) ainsi qu'un aménagement conforme aux principes d'accessibilité universelle;
- 2.3. Participer à l'amélioration de l'accessibilité à différents types de transport afin de répondre aux multiples besoins des aînés.

Orientation 3.

MILIEU DE VIE STIMULANT ET ADAPTÉ

Les parcs, les espaces verts, les infrastructures de loisir, l'accès à des services de santé de proximité et à une offre commerciale diversifiée jouent un rôle primordial dans l'appréciation du milieu de vie par les aînés. L'adaptation des lieux et leur accessibilité favorisent grandement la participation sociale des aînés.

Ainsi, les quatre (4) objectifs suivants deviennent incontournables :

- 3.1 Assurer un accès universel aux bâtiments et aux espaces publics municipaux;
- 3.2 Contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux commerces et aux restaurants;
- 3.3 Contre l'isolement des aînés;
- 3.4 Veiller à la sécurité des aînés.

Orientation 4.

INTERACTIONS - ORGANISATION MUNICIPALE ET COMMUNICATION

Pour informer les aînés de ce qui s'offre à eux, la communication est un outil fondamental. Les modes de diffusion et l'accessibilité de l'information sont des enjeux importants pour joindre de manière optimale les aînés.

La Ville de L'Assomption s'engage donc à :

- 4.1 Améliorer et diversifier les communications entre la Ville et les personnes aînées;
- 4.2 Encourager les occasions d'échanges entre les générations;
- 4.3 Travailler en collégialité avec les ressources du milieu au mieux-être des personnes âgées de 60 ans et plus;
- 4.4 Assurer un suivi de la mise en œuvre du plan d'action MADA.

De ces quatre (4) orientations découlent 15 objectifs et 38 actions répondant aux priorités énoncées par la communauté.

7

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES DÉMARCHES

La mise en œuvre de la politique en faveur des personnes âgées n'est possible qu'avec la participation des élus, des employés municipaux et des partenaires.

Par ailleurs, la démarche MADA entreprise par la Ville a permis de constater une volonté partagée par les organismes du milieu à s'engager dans l'implantation de la politique. Ce désir fait écho à un objectif précédemment énoncé par l'administration municipale : travailler en collégialité avec les ressources du milieu au mieux-être des personnes âgées de 60 ans et plus. La division Loisirs, Culture et Tourisme se voit donc attribuer le rôle d'agent de concertation auprès des organismes, lequel s'appropriera lesdits objectifs de la politique.

À cet effet, dans le but d'assurer la saine gestion et la pérennité de la politique en faveur des personnes âgées, la Ville de L'Assomption a mandaté le comité de coordination afin qu'il pilote la mise en œuvre et le suivi de la démarche MADA.

De même, un comité de suivi, dûment nommé par le conseil de ville et par résolution décrivant son mandat et les noms des membres, a été mis en place. Ledit comité sera formé des ressources suivantes :



- Directions ou services municipaux;
- Élu(e) responsable des aînés;
- Organismes « aînés »;
- Acteurs institutionnels locaux;
- Citoyen(ne) aîné(e).

Ce dernier a comme mandat de :

- Effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu;
- Faire des recommandations au conseil municipal quant à l'évolution des actions;
- Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté;
- Agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des acteurs du milieu;
- Faciliter la circulation de l'information auprès des acteurs du milieu.

La municipalité entend soutenir les élus municipaux responsables des questions aînées dans leur rôle au sein du conseil municipal et auprès des instances gouvernementales avec lesquelles ils seront amenés à transiger. Également, les services municipaux tels que le Service de la qualité de vie, les Services techniques et de l'environnement, le Service de police, le Service de sécurité incendie, les communications, les comités et les regroupements du milieu ont d'ores et déjà été interpellés afin d'assurer la saine mise en œuvre de la démarche MADA et de son plan d'action.

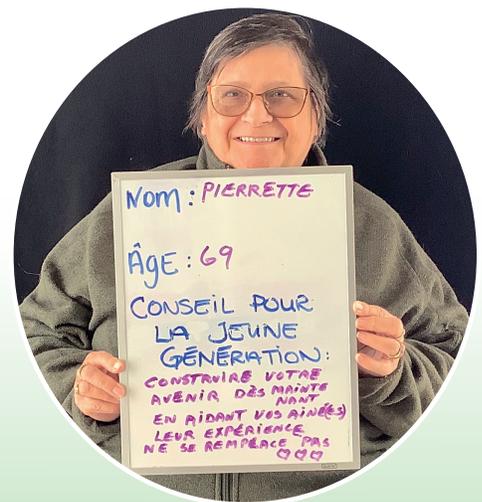
Un bilan annuel sera publié par le comité de suivi afin de tenir la population informée des avancements réalisés et des éventuels ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Quatre (4) leviers permettront d'assurer le succès de la mise en œuvre de la politique :

- La production d'un plan d'action et son évaluation annuelle;
- Le mandat de la commission qualité de vie de prendre acte de l'avancement des travaux en lien avec le plan d'action et d'en informer le conseil municipal;

- Des rencontres statutaires entre les représentants des services municipaux permettant de coordonner la mise en œuvre du plan d'action;
- La création d'un comité de suivi, regroupant des représentants d'organismes aînés, des directeurs de service et des employés, chargé d'actualiser la mise en œuvre d'actions concertées, le tout coordonné par la division culture et communautaire.

Les actions proposées dans la politique en faveur des personnes aînées s'échelonneront sur quatre (4) ans, soit jusqu'en 2026.



CONCLUSION

Une meilleure qualité de vie de nos aînés, c'est possible avec la concertation de tous : les employés de la ville, les élus, les organismes et partenaires du milieu et surtout par la participation constante des aînés assumptionnistes.

Les élus, le comité de pilotage ainsi que les personnes qui ont été mis à contribution lors des différentes consultations souhaitent que la politique en faveur des personnes aînées soit utilisée comme outil de soutien afin de demeurer toujours à l'affût et à l'écoute des besoins de la population vieillissante.

Les résultats obtenus lors de la consultation citoyenne offrent des occasions uniques à saisir et des enjeux importants à aborder. Les actions qui sont priorisées dans ce document et qui seront mises de l'avant par le comité de pilotage et les élus municipaux contribueront sans aucun doute à favoriser un vieillissement actif des aînés constituant la population de la Ville de L'Assomption. Se déroulant sur une période de 48 mois, le plan d'action prend en considération les réalités budgétaires et administratives de la municipalité. Le défi d'atteindre l'équilibre entre les attentes sans cesse grandissantes et les moyens disponibles fait partie intégrante des préoccupations administratives et sociales des élus en place.

Stimulée par le défi que représente la mise en œuvre du plan d'action, L'Assomption saura se distinguer et déploiera tous les efforts nécessaires afin d'assurer une qualité de vie favorisant l'autonomie des aînés.

Les fondements de cette politique sont inscrits dans un processus continu d'amélioration, afin qu'elle s'adapte à la réalité changeante de nos aînés et de nos ressources. L'élaboration d'une politique n'est que la première pierre d'une grande réalisation. Avec l'engagement municipal qui accompagne une telle démarche et par un plan d'action ciblé, la Ville de L'Assomption est convaincue de répondre à une grande majorité des besoins des aînés. Nul doute, ces derniers seront en mesure de constater qu'il est possible de :

Bien vieillir, chez nous!



REMERCIEMENTS

Il est évident qu'une politique en faveur des personnes âgées ne saurait se mettre en œuvre sans le travail, le dévouement et la persévérance de nombreuses personnes et entités impliquées dans la démarche. La Ville de L'Assomption souhaite remercier vivement :

- Les membres du comité de pilotage pour leur générosité, leur précieux temps, leur engagement et leur expertise;
- Les aînés qui ont participé à la consultation citoyenne;
- Les conseillers municipaux et l'administration municipale pour

leur participation et leur collaboration;

- Les organismes et institutions sollicités d'une manière ou d'une autre au cours de la démarche;
- Espace Muni pour son soutien, en particulier celui de madame France Rivest, accompagnatrice, pour son professionnalisme.

La réalisation de cette politique a été rendue possible grâce à la contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Espace Muni

Statistique Canada, Recensement de la population

Affaires municipales et habitation (population des municipalités du Québec)

Gouvernement du Québec, Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche municipalité amie des aînés 2^e édition 2019.

L'équipe de Surveillance, recherche et évaluation de la Direction de la santé publique de Lanaudière : Tableaux

Tableau de bord de certaines caractéristiques de la population de 55 ans et plus, L'Assomption, MRC L'Assomption, Lanaudière et Québec

Institut de la Statistique du Québec

Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, LOCALISER la défavorisation - Mieux connaître son milieu, Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2016, TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE - MRC DE L'ASSOMPTION, nov. 2018

INSPQ, Fichier TableEquivalence CompleteQuebec2016.xls, octobre 2018. Compilation réalisée par le Service de surveillance, recherche et évaluation de la DSP du CISSS de Lanaudière, octobre 2018.

Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal, Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), par les chercheurs LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB de l'Université de Montréal.

TRANSPORT HABITAT
SÉCURITÉ SERVICES
MOBILITÉ PARTICIPA
RESPECT INCLUSIO
SANTÉ VIE CULTURE
LOISIRS INFORMATI
HABITAT ACCESSIBI
SOUTIEN À DOMICIO
INCLUSION ACTIVIT
COMMUNICATIONS
INTERGÉNÉRATION
PARTICIPATION AID

MADA

BÂTIMENTS PUBLIC
SAINES HABITUDES
SOCIALISATION VIE



POUR INFORMATION

450 589-5671

bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca

ville.lassomption.qc.ca



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**